

Compétences pour l'instauration d'un sens prioritaire

NOTA : Toutes les routes Nationales sont classées « routes à grande circulation ».

Zone de réglementation	Hors agglomération	En agglomération
Voie et classement		
RN	Préfet	Maire Avis Préfet(*) (Article R411-8 du code de la Route)
RD à grande circulation	PCG Avis Préfet(*)	Maire Avis Préfet(*) (Article R411-8 du code de la Route)
RD	PCG	Maire
VC	Maire	Maire

* Avis consultatif sur le projet d'arrêté dans le délai d'1 mois